FINANCES
23-302

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS SAUT DU DOUBS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui des comptes 2022

(Du 5 avril 2023)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2022.

INTRODUCTION

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de 5.9 millions de francs, l'exercice 2022 se termine avec un déficit de 1.9 million de francs. Il s'agit du deuxième résultat de la commune fusionnée.

Cet écart est attribuable en grande partie à cinq facteurs principaux : la baisse du montant de la facture sociale, la hausse de certains revenus fiscaux, le bénéfice dégagé par une vente de terrain, le montant inférieur des charges de biens, services et marchandises et le montant inférieur des charges de personnel.

Le montant de l'autofinancement est positif à hauteur de 4.5 millions de francs et des investissements brut totaux ont été réalisés à hauteur de 6.3 millions de francs. Le niveau d'endettement brut a augmenté de 4 millions, passant de 136.1 millions à 140.1 millions de francs.

De manière synthétique, le tableau ci-après présente les principales variations constatées par rapport à la prévision budgétaire. Chacun des postes identifiés fera l'objet de commentaires plus détaillés dans la suite du présent rapport.

Identification des écarts budget / comptes

Déficit budget 2022	**5 894 191.00**
dégradation [+] / amélioration [-] identifiés	**-3 986 985.37**
Facture sociale	*-1 012 000.00*
Revenus fiscaux	*-849 000.00*
Vente terrain - plus-value (unique)	*-805 000.00*
Biens, services et marchandises	*-763 000.00*
Charges de personnel	*-505 000.00*
Plan stationnement	*-311 000.00*
Réévaluation Viteos	*-161 000.00*
Intérêts de la dette	*40 000.00*
Lods (unique)	*63 000.00*
Facturation clinique dentaire (congé maternité)	*150 000.00*
Solde de divers facteurs	*166 014.63*
Déficit comptes 2022	**1 907 205.63**

Ce résultat est certes déficitaire, mais il est porteur d'un signe encourageant. Par rapport aux comptes 2021, l'impôt global progresse de l'ordre de Fr. 104'000.-, ce qui est un signal positif après une série de baisses successives et la traversée de la période Covid. Il s'agit en particulier de l'impôt des personnes physiques (Fr. +246'000.-) et de l'impôt des personnes morales (Fr. +159'000.-), puisque l'impôt sur le revenu des frontaliers a connu une correction par rapport à une année 2021 record (Fr. -434'000.-). Ces aspects sont examinés plus en détail dans la suite du présent rapport, dans le chapitre consacré aux recettes fiscales.

Le volet des charges, avec la rigueur appliquée par le Conseil communal dans sa gestion ces dernières années, a en revanche connu une évolution maîtrisée. Tant les charges de personnel que celles de biens, services et marchandises sont inférieures au budget, de respectivement -0.5 et -0.8 million de francs. Les charges de transfert s'inscrivent également en-dessous du budget de -1.6 million, avec essentiellement une diminution de notre part à la facture sociale et dans une moindre mesure, aussi des subventions internes accordées par le fonds communal de l'énergie. Ces éléments seront développés dans la partie consacrée aux commentaires détaillés.

L'année 2022 n'est plus impactée par des effets financiers liés au Covid, hormis encore l'annulation de camps de ski au début de l'année. En revanche, la période inflationniste que nous traversons et la hausse marquée des taux d'intérêts sont une source d'inquiétude pour le Conseil communal, avec des effets notables sur les finances communales.

Le Conseil communal relève néanmoins que la fortune de la Ville est conséquente, avec 69.4 millions de francs à fin 2022, et elle constitue, avec la réserve de politique conjoncturelle, des bases saines permettant d'absorber une tendance déficitaire. Néanmoins, la hausse des taux d'intérêts implique que le loyer de notre dette deviendra un poste de plus en plus important dans le budget. La stabilisation, voire la diminution, du niveau d'endettement reste une priorité à court-moyen terme.

Les prochaines années seront déterminantes pour participer à l'amélioration de la santé financière de notre commune. A ce titre, l'aboutissement de l'initiative pour une réelle reconnaissance des charges géotopographiques et son traitement par le Grand

Conseil en 2023 est un dossier essentiel. De plus, de nouvelles entreprises ont débuté leur activité (Tudor et Kenissi) ou se sont agrandies (Audemars Piguet) et à l'avenir, de nouvelles zones d'habitations verront le jour. A moyen et long terme, l'attractivité sera améliorée avec le tunnel d'évitement de la Ville du Locle et la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

Les investissements bruts pour 2022 se montent à 6.3 millions et les investissements nets à 5.6 millions de francs. Le budget prévoyait un montant total des investissements bruts à hauteur de 12.2 millions, incluant un montant important pour la STEP. Déduction faite de ce dernier, le budget des investissements bruts était de 9.2 millions de francs. Sans prendre en compte le crédit d'engagement de la STEP, le 67% du budget prévu a été utilisé. A titre de comparaison, les investissements bruts se montaient à 8.3 millions en 2021 et 5.9 millions en 2020 et 2019.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements du patrimoine administratif et les corrections en fonction des attributions ou prélèvements aux réserves et financements spéciaux, est positive à hauteur de 4.5 millions de francs. Ceci est réjouissant, car elle était négative en 2021 (-1.1 million) et 2020 (-0.1 million) et cela signifie que l'emprunt n'a été sollicité que pour financer une partie des investissements réalisés, avec un degré d'autofinancement de 84%.

En lien direct avec la capacité d'autofinancement, le niveau de la dette brute à moyen et long terme se monte au 31.12.2022 à Fr. 140'121'849.-. Ce solde représente une augmentation de 4 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Enfin, la fortune passe de 71.3 millions au 01.01.2022 à 69.4 millions au 31.12.2022, soit une diminution de 1.9 million de francs correspondant au résultat de l'exercice.

La suite du présent rapport reprend l'ensemble de l'évolution des charges et des revenus de manière détaillée.

CHARGES DE PERSONNEL

30 Charges de personnel		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
300	Autorités et commissions	713 883	711 100	+0.4%	667 038
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	19 560 183	19 524 730	+0.2%	19 437 514
302	Salaires des enseignants	11 813 080	12 179 800	-3.0%	11 885 796
304	Allocations	473 848	462 190	+2.5%	488 633
305	Cotisations patronales	7 106 957	7 317 780	-2.9%	7 594 755
306	Prestations de l'employeur	107 003	1 800	+5844.6%	-261 131
309	Autres charges de personnel	178 468	261 424	-31.7%	177 942
Total		39 953 421	40 458 824	-1.2%	39 990 547

Le total des salaires bruts (natures 300, 301 et 302) s'élève à Fr. 32'087'146.- pour un budget 2022 de Fr. 32'415'630.- alors que les comptes 2021 présentaient un total de Fr. 31'990'348.-.

Les salaires du personnel administratif et d'exploitation (301) s'élèvent à Fr. 19'560'183.- pour un budget de Fr. 19'524'730.-, soit une augmentation de Fr. 35'453.-. Par rapport aux comptes 2021, l'augmentation s'élève à Fr. 122'669.-. Au

01.01.2022, les salaires n'ont pas été indexés et les échelons automatiques ont été octroyés.

Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est passé, quant à lui, de 245.41 au 31.12.2021 à 246.96 au 31.12.2022 (y compris apprentis-stagiaires pour 26.2 EPT), soit une augmentation de 1.55 EPT. Le nombre d'EPT pour les auxiliaires passe de 13.79 en 2021 à 13.85 en 2022, soit une augmentation de 0.06 EPT.

BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
310	Charges de matériel et de marchandises	1 970 299	2 099 390	-6.1%	1 982 422
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	215 068	330 730	-35.0%	315 019
312	Alimentation et élimination	1 648 389	1 600 292	+3.0%	1 541 130
313	Prestations de services et honoraires	5 310 330	6 080 524	-12.7%	5 613 541
314	Travaux de gros entretien	956 022	1 083 270	-11.7%	900 062
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	398 596	543 965	-26.7%	505 805
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	915 332	837 785	+9.3%	753 623
317	Dédommagements	105 019	247 570	-57.6%	45 569
318	Réévaluations sur créances	521 260	743 091	-29.9%	668 305
319	Diverses charges d'exploitation	417 857	-345 735	-220.9%	401 108
Total		12 458 171	13 220 882	-5.8%	12 726 585

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont inférieures au budget de 0.8 million et à un niveau inférieur à 2021 (-0.3 million). L'évolution de ce poste de charges est donc maîtrisée. L'écart statistique prévu au budget à hauteur de Fr. -800'000.-, afin de tenir compte d'un écart systématique entre les prévisions budgétaires et la réalité des comptes (voir le commentaire sur les diverses charges d'exploitation), est donc nécessaire pour ne pas avoir un écart encore plus important.

Les charges de matériel et de marchandises sont de Fr. 129'091.- en dessous du budget et très proches des comptes 2021. Les écarts principaux par rapport au budget sont les suivants : la réalisation des imprimés et publications (Fr. -43'379.-), les dépenses pour le matériel didactique au cercle scolaire (Fr. -30'511.-), l'achat de denrées alimentaires (Fr. -24'864.-), les frais de réception (Fr. -27'931.-) et l'achat de fournitures de bureau (Fr. -19'975.-). A l'inverse, l'achat de diesel représente un surcoût de Fr. 49'425.- par rapport au budget.

Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif consistent en l'achat de biens ayant une durée de vie sur plusieurs exercices, mais dont le montant ne justifie pas de les inscrire en tant qu'investissement (un seuil minimal de Fr. 10'000.- est appliqué). Le montant dans les comptes est inférieur au budget prévu (Fr. -115'662.-), avec des dépenses moindres réparties de manière assez uniforme sur l'ensemble des services.

La nature « alimentation et élimination » comprend les charges liées à l'énergie (chauffage, électricité et eau). Ce poste est supérieur au budget (Fr. +48'097.-) surtout en raison des charges de chauffages en hausse (Fr. +46'484.-) et de l'augmentation de la facture de l'eau pour la piscine (Fr. +54'089.-). Cette dernière reflète une consommation d'eau plus importante en raison de la sécheresse et le respect des mesures sanitaires. A l'inverse, les factures d'électricité ont été inférieures dans tous les services (Fr. -49'067.-).

Les dépenses consacrées aux prestations de services et honoraires sont inférieures au budget (Fr. -770'194.-) et aux comptes 2021 (Fr. -303'211.-). Dans le détail, le budget est surévalué sur plusieurs postes. Les principales variations concernent le mandat Viteos pour l'eau et l'électricité (Fr. -348'171.-), les coûts pour l'évacuation des boues (Fr. -91'620.-), le coût du tri et de la récupération des déchets (Fr. -52'789.-), le transport des élèves (Fr. –37'916.-), les projets d'établissement au cercle scolaire (Fr. -26'488.-) et les honoraires d'expositions et d'animations (Fr. -34'000.-).

Le montant prévu pour les gros travaux d'entretien est légèrement inférieur au budget (Fr. -127'248.-). Il s'agit surtout du montant dédié à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif (Fr. -109'121.-) et celui des abords et parcs (Fr. -33'547.-). L'entretien des routes était à l'inverse légèrement supérieur au budget (Fr. +16'063.-).

Le montant consacré à l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles est inférieur au budget de Fr. 145'369.-. Dans le détail, des baisses sont constatées pour l'entretien des machines, véhicules et outils (Fr. -87'943.-), en particulier à la STEP et pour le remontoir, et les charges de contrats de maintenance (Fr. -47'038.-).

Le montant dévolu aux loyers, leasings, fermages et taxes d'utilisation est supérieur au budget (Fr. +77'547.-) et aux comptes 2021 (Fr. +161'709.-). Cet écart s'explique par la facturation du loyer 2021 de collèges du cercle scolaire en retard, avec par conséquent un double loyer en 2022.

Le poste dédommagements est de Fr. -142'551.- inférieur au budget. Cette baisse s'explique principalement par l'annulation des camps de ski en début d'année 2022, représentant une non-dépense de Fr. 110'586.-. Ce poste comprend aussi les frais de « déplacements et divers » des services, avec une accumulation des écarts atteignant Fr. -17'141.-, peut-être en lien avec des « habitudes Covid » pérennisant la pratique des visioconférences. Les dépenses pour d'autres courses et excusions ont aussi été inférieures de Fr. 12'245.-.

Les réévaluations sur créances concernent les pertes sur débiteurs. Ces dernières sont de Fr. 221'831.- inférieures au budget. Cela concerne essentiellement la baisse des pertes sur débiteurs impôt des personnes physiques (Fr. -278'253.-), sans que l'on puisse en expliquer les raisons. Le solde de la variation, positive, résulte de l'ajustement comptable de la provision sur les débiteurs impôts.

Les diverses charges d'exploitation connaissent une différence marquée par rapport au budget (Fr. 763'592.-), en étant toutefois proches des comptes 2021 (Fr. +16'749.-). Cet écart s'explique en réalité par l'inscription au budget d'un « écart statistique » de Fr. -800'000.-. Ce montant, correspondant à une charge négative (recette) dans le budget, vise à atténuer la différence prévisible entre les comptes et le budget, puisque nous constatons chaque année un écart important sur les charges de biens, services et marchandises.

AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

33 Amortissements du patrimoine administratif		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
330	Immobilisations corporelles du PA	9 290 562	9 422 260	-1.4%	9 878 581
Total		9 290 562	9 422 260	-1.4%	9 878 581

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), les amortissements du patrimoine financier n'existent plus. De plus, les amortissements complémentaires ne sont plus autorisés, sauf s'ils se justifient par des pertes de valeur effectives.

La charge d'amortissement est en diminution par rapport au budget et surtout aux comptes 2021. Cela reflète la baisse du montant des investissements réalisés au cours de la dernière décennie, avec la dégradation de notre situation financière.

CHARGES FINANCIÈRES

34 Charges financières		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
340	Intérêts passifs	1 145 676	1 106 000	+3.6%	1 373 316
341	Pertes de change réalisées	0	0		42 280
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	19 835	37 100	-46.5%	29 449
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 799 827	1 666 600	+8.0%	1 501 354
344	Réévaluations, immobilisations PF	31 425	0		5 801 932
349	Différentes charges financières	-332	10 500	-103.2%	14
Total		2 996 432	2 820 200	+6.2%	8 748 345

Le poste des charges financières comprend toutes les charges d'intérêts passifs ainsi que les charges liées au patrimoine financier (notamment les immeubles locatifs). Les charges totales sont légèrement supérieures au budget (Fr. +176'232.-), mais inférieures de 5.7 millions par rapport à 2021. Cet écart s'explique par la réévaluation de certains éléments du patrimoine financier de manière unique en 2021, suite à la fusion.

Le montant consacré aux intérêts passifs dépasse le budget prévu (Fr. +39'676.-), mais s'inscrit en baisse par rapport aux comptes 2021. Ceci s'explique, car les renouvellements d'emprunts en 2022 ont connu des taux en forte progression dès le mois de février et le début de la guerre en Ukraine.

La dette brute augmente de 4 millions de francs en 2022. Durant cette année, des emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés à hauteur de 31.5 millions de francs. En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et les investissements 2022 en concluant six emprunts à moyen et long terme pour un montant total de 32.5 millions de francs et d'un emprunt à court terme d'un montant de 3 millions de francs.

Compte tenu de ces éléments, l'état de la dette au 31.12.2022 se monte à Fr. 140'121'849.-, contre Fr. 136'125'509.- au 31.12.2021. En tenant toutefois compte de l'augmentation des liquidités de Fr. 561'991.- entre le 31.12.2021 et le 31.12.2022 ; il y a une augmentation de l'endettement net de Fr. 3'434'349.-. Le taux moyen de la dette en 2022, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 0.85%. Au vu des taux actuels, nous avons certainement atteint un plancher historiquement bas.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables au tout début 2022, avant un retournement de situation aussi soudain que marqué. Les intérêts négatifs appartiennent définitivement au passé.

Selon les projections et analyses actuelles, les spécialistes du domaine pronostiquent de légères hausses encore possibles au gré des annonces des banques centrales. Mais la plus grande partie de l'augmentation semble derrière et elle nous concernera pleinement pour les prochains renouvellements d'emprunts. Le tableau ci-après présente un état détaillé de la dette au 31.12.2022, selon les différents prêteurs et par ordre d'échéance :

Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Taux	Date de réalisation	Montant initial
BCN	800 000.00 CHF	31.01.2023	Taux fixe à 1.76 %	15.01.2013	1 000 000.00 CHF
C. Pensions Poste	5 000 000.00 CHF	15.02.2023	Taux fixe à 0.37 %	15.02.2019	5 000 000.00 CHF
SUVA	1 100 000.00 CHF	19.06.2023	Taux fixe à 1.76 %	19.06.2013	2 000 000.00 CHF
Stiftung BVG	8 000 000.00 CHF	29.06.2023	Taux fixe à 0.46 %	29.06.2022	8 000 000.00 CHF
Postfinance	715 000.00 CHF	13.12.2023	Taux fixe à 1.87 %	13.12.2013	1 300 000.00 CHF
Banque Cantonale Neuchâteloise	3 000 000.00 CHF	Ligne de crédit - très court terme			
Conféd Helvétique	39 600.00 CHF	31.12.2023	Taux fixe à 0 %	09.04.2009	594 000.00 CHF
BCGe	7 000 000.00 CHF	12.01.2024	Taux fixe à 1.98 %	13.01.2012	7 000 000.00 CHF
Stiftung BVG	4 000 000.00 CHF	28.03.2024	Taux fixe à 0.15 %	29.03.2022	4 000 000.00 CHF
Postfinance	420 000.00 CHF	24.06.2024	Taux fixe à 1.45 %	24.06.2014	700 000.00 CHF
BCN	34 000.00 CHF	30.11.2024	Taux fixe à 2.12 %	31.12.2020	1 100 000.00 CHF
Postfinance	300 000.00 CHF	16.12.2024	Taux fixe à 1.15 %	15.12.2014	500 000.00 CHF
Conféd Helvétique	30 400.00 CHF	31.12.2024	Taux fixe à 0 %	01.07.1994	470 000.00 CHF
BCN	200 000.00 CHF	30.04.2025	Taux fixe à 1.92 %	31.12.2020	1 100 000.00 CHF
Raiffeisen	1 388 289.20 CHF	19.08.2025	Taux fixe à 1.9 %	01.01.2021	1 388 289.20 CHF
CPEG	8 000 000.00 CHF	01.12.2025	Taux fixe à 0.93 %	01.12.2015	8 000 000.00 CHF
Canton GR	5 000 000.00 CHF	18.02.2026	Taux fixe à 0.36 %	18.02.2022	5 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	11.03.2026	Taux fixe à 1.72 %	11.03.2013	5 000 000.00 CHF
Postfinance	790 000.00 CHF	01.06.2026	Taux fixe à 0.6 %	01.06.2016	790 000.00 CHF
KommunalKredit	400 000.00 CHF	14.06.2026	Taux fixe à 3.48 %	14.06.2006	2 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	501 400.00 CHF	31.12.2026	Taux fixe à 0 %	31.12.1996	3 511 000.00 CHF
CP	2 000 000.00 CHF	15.02.2027	Taux fixe à 0.67 %	15.02.2019	2 000 000.00 CHF
Canton GR	5 000 000.00 CHF	18.02.2027	Taux fixe à 0.5 %	18.02.2022	5 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	26.04.2027	Taux fixe à 0.35 %	25.04.2016	5 000 000.00 CHF
CP	1 000 000.00 CHF	28.03.2028	Taux fixe à 1.11 %	28.03.2018	1 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	23.06.2028	Taux fixe à 1.17 %	23.06.2015	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	193 800.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	31.12.1998	900 000.00 CHF
Conféd Helvétique	48 600.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	30.06.2009	162 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2029	Taux fixe à 1.03 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	08.06.2029	Taux fixe à 0.3 %	09.06.2021	5 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	70 000.00 CHF	30.06.2029	Taux fixe à 0 %	11.06.2010	200 000.00 CHF
Dispensaire du Locle	100 000.00 CHF	31.10.2029	Taux fixe à 1 %	31.10.2019	100 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	25.01.2030	Taux fixe à 0.8 %	26.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	7 000 000.00 CHF	28.02.2030	Taux fixe à 0.82 %	28.02.2022	7 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	24.01.2031	Taux fixe à 0.75 %	24.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2031	Taux fixe à 0.3 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2032	Taux fixe à 0.37 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	22.04.2032	Taux fixe à 0.5 %	22.04.2016	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	110 800.00 CHF	31.12.2032	Taux fixe à 0 %	31.12.2007	277 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	27.01.2033	Taux fixe à 0.875 %	27.01.2017	5 000 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2034	Taux fixe à 1.51 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	129 900.00 CHF	30.11.2034	Taux fixe à 0 %	15.12.2015	195 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	730 060.00 CHF	31.12.2034	Taux fixe à 0 %	31.12.2004	1 825 000.00 CHF
AXA Winterthur	10 000 000.00 CHF	11.06.2035	Taux fixe à 0.56 %	09.06.2021	10 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	520 000.00 CHF	31.12.2035	Taux fixe à 0 %	31.12.2005	1 200 000.00 CHF
Postfinance	7 000 000.00 CHF	15.12.2036	Taux fixe à 0.55 %	15.12.2020	7 000 000.00 CHF
Rentes genevoises as	3 500 000.00 CHF	31.03.2042	Taux fixe à 1.8 %	29.03.2022	3 500 000.00 CHF
TOTAL	**140 121 849,20 CHF**				**149 812 289.20 CHF**

Les charges pour les biens-fonds du patrimoine financier sont supérieures au budget de Fr. 133'227.-. Cela s'explique par le paiement des lods pour le complexe des Rives-du-Doubs (Fr. 62'700.-) et des coûts d'entretien plus importants pour les bâtiments du patrimoine financier (Fr. +60'295.-).

En 2022, il n'y a rien à relever de particulier, hormis une petite dévaluation des actions de la BNS. Des réévaluations importantes du patrimoine financier ont été effectuées en 2021 (terrains des Brenets et réévaluation périodique de nos immeubles de rendement), générant une moins-value importante. Cette dernière avait été

entièrement compensée par un prélèvement dans la réserve de réévaluation du patrimoine financier, rendant l'incidence financière nulle sur le résultat.

ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	1 637 178	725 386	+125.7%	1 407 093
Total		1 637 178	725 386	+125.7%	1 407 093

Le montant des attributions aux financements spéciaux est supérieur au budget de Fr. 911'792.-. Avec l'augmentation de la taxe d'épuration dès 2019, le domaine de la STEP est heureusement toujours contributeur cette année. Le compte des déchets entreprises génère aussi un bénéfice, de même que celui des ménages.

Les attributions concernent principalement les mouvements suivants :

- Attribution à la réserve du bureau d'observation (BO) à hauteur de Fr. 788'738.-, correspondant au bénéfice réalisé par le BO-COSC. L'état de la réserve au 31.12.2022 est de Fr. 6'590'289.- ;
- Attribution à la réserve pour la taxe d'épuration de Fr. 370'205.-. L'état de la réserve au 31.12.2022 est de Fr. 845'182.- ;
- Attribution à la réserve pour déchets des ménages de Fr. 241'469.-. L'état de la réserve au 31.12.2022 est de Fr. 458'547.-. Une adaptation de la taxe à la baisse sera effectuée en 2023 ;
- Attribution à la réserve pour déchets des entreprises de Fr. 47'692.-. L'état de la réserve au 31.12.2022 est de Fr. 134'692.-. Une adaptation de la taxe à la baisse sera effectuée en 2023 ;
- Attribution au fonds communal de l'énergie à hauteur de Fr. 176'353.-. L'état de la réserve au 31.12.2022 est de Fr. 478'778.-.

Le détail de l'utilisation de ce fonds en 2022 est présenté dans le tableau suivant :

Utilisation du fonds communal de l'énergie	Comptes 2022
Solde du fonds communal au 01.12.2022	***302 425.01***
Redevance encaissée	**333 710.56**
Mandat gestion du fonds par Viteos	-6 068.34
Compte d'exploitation	***-32 800.00***
Financement de notre part Areuse+	-32 800.00
Compte des investissements	***-118 488.26***
Collège de La Jaluse - rempl. partiel de fenêtres et de la structure d'entrée	-74 424.42
Collège Jehan-Droz - rempl. complet des vitrages et portes d'entrées au rez-de-chaussée en façade ouest	-43 557.30
Edicule du Marais - rempl. radiateurs électriques par pompe à chaleur air/eau	-506.54
Total de l'utilisation annuelle (hors mandat de gestion)	***-151 288.26***
Solde du fonds communal au 31.12.2022	***478 778.97***

CHARGES DE TRANSFERT

36 Charges de transfert		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	359 188	279 500	+28.5%	305 908
361	Dédommagements à des collectivités publiques	7 496 935	8 821 276	-15.0%	7 940 520
362	Péréquation financière et compensation des charges	582 713	582 100	+0.1%	717 151
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4 457 476	4 836 189	-7.8%	4 665 093
365	Réévaluations, participations PA	25 454	0		77 341
Total		12 921 766	14 519 065	-11.0%	13 706 012

Les charges de transfert concernent tous les dédommagements et subventions versés à des tiers, que ceux-ci soient des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les charges de transfert sont de 1.6 million inférieures au budget et de 0.8 million aux comptes 2021.

Les quotes-parts de revenus destinées à des tiers sont supérieures au budget en raison des rétrocessions à l'Etat des permis pour étrangers, en forte augmentation en 2022.

Les dédommagements versés à des collectivités publiques sont inférieurs au budget (Fr. -1'324'341.-) et aux derniers comptes (Fr. -443'585.-). Les montants inférieurs au budget, mise à part la facture sociale décrite ci-après, concernent en particulier notre participation au SIS (Fr. -133'539.-) et notre contribution aux transports publics (Fr. -91'393.-).

La diminution la plus notable concerne toutefois la facture sociale, en étant globalement inférieure au budget de 1 million de francs et sous le niveau des comptes 2021 de 0.3 million. Des effets de la pandémie étaient attendus en forte hausse sur les domaines des subsides LAMal et de l'aide sociale. Mais ces derniers ne se sont pas concrétisés dans les comptes. A l'inverse, il y a même une diminution constatée dans

les comptes pour ces deux composantes qui s'explique par un taux de chômage très bas et une situation économique favorable.

Le détail de cette dernière est présenté dans le tableau suivant :

Détail de la facture sociale	Comptes	Budget	Comptes	Ecart budget-comptes 22	
Libellé	**2022**	**B2022**	**2021**	**Fr.**	**%**
Subsides LAMal	1 535 986	1 890 573	1 600 264	-354 587	-18.8%
Assistance, charge nette	2 297 879	2 839 755	2 555 660	-541 876	-19.1%
Bourses d'études	136 172	148 379	139 628	-12 207	-8.2%
Avances de contributions d'entretien	14 002	26 141	14 026	-12 139	-46.4%
Indemnités aux organismes du social	115 796	112 592	115 041	+3 204	+2.8%
Allocations familiales personnes sans activité lucrative	115 778	146 916	130 507	-31 138	-21.2%
Intégration socio-professionnelle PACTE	218 452	269 702	184 947	-51 250	-19.0%
Fond d'intégration prof. LACI	118 031	127 259	117 895	-9 228	-7.3%
Lutte contre la fraude	39 048	42 259	36 936	-3 211	-7.6%
TOTAL	**4 591 145**	**5 603 576**	**4 894 904**	**-1 012 431**	-18.1%

Le poste pour la péréquation financière et compensation des charges est conforme au budget. Il est à relever que dès 2020, ce poste ne comprend plus que la péréquation des ressources, sans compensation des surcharges structurelles. Ce dernier mécanisme a été remplacé par des compensations directement dans les secteurs où des surcharges sont constatées (écoles, accueil familial, situation géotopographique). Notre contribution à la péréquation des ressources est en baisse constante depuis plusieurs années, découlant de la diminution de nos ressources fiscales.

Les subventions à des collectivités et à des tiers sont en diminution de Fr. 378'713.-. Dans le détail, l'évolution est contrastée. Les subventions prévues par le fonds de l'énergie pour nos propres investissements ont été inférieures au budget de Fr. 391'511.-, de même que les subventions à des événements musicaux (Fr. -29'544.-) et les subventions aux personnes physiques (Fr. -70'661.-). A l'inverse, notre participation aux institutions de la petite enfance est plus élevée que le budget (Fr. +88'738.-), de même que les subsides versés à l'office de l'enseignement spécialisé (Fr. +68'459.-).

La réévaluation de participations au patrimoine administratif correspond à l'ajustement des valeurs à la réalité économique. Des corrections à la baisse ont été apportées sur certaines participations, en fonction de l'évolution des fonds propres des sociétés concernées. Ce poste n'est pas budgété.

IMPUTATIONS INTERNES

39 Imputations internes		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	228 899	204 800	+11.8%	213 399
391	Prestations de services	4 156 128	4 291 146	-3.1%	4 083 445
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	768 988	751 205	+2.4%	769 579
393	Frais administratifs et d'exploitation	166 400	156 400	+6.4%	166 100
394	Intérêts et charges financières théoriques	535 596	619 320	-13.5%	558 819
Total		5 856 011	6 022 871	-2.8%	5 791 342

L'ensemble des imputations internes représente les flux financiers entre les différents services, avec des charges (chapitre 39) et des revenus (chapitre 49) équilibrés. La différence constatée entre les comptes et le budget n'a pas d'incidence, puisqu'une charge supplémentaire dans ce chapitre 39 verrait sa contrepartie immédiate avec une recette supplémentaire dans le chapitre 49, et inversement.

L'analyse des charges « 39 » montre que les prestations de service fournies à l'interne sont supérieures à l'année 2020.

REVENUS FISCAUX

40 Revenus fiscaux		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
400	Impôts directs, personnes physiques	-28 230 618	-28 053 000	+0.6%	-28 418 296
401	Impôts directs, personnes morales	-5 985 398	-5 450 000	+9.8%	-5 826 771
402	Autres impôts directs	-1 007 366	-870 000	+15.8%	-918 665
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	-132 301	-134 000	-1.3%	-87 957
Total		-35 355 683	-34 507 000	+2.5%	-35 251 688

Au chapitre des impôts, il faut tout d'abord rappeler que l'année 2022 applique une bascule fiscale harmonisée pour tous les impôts (hors frontaliers) de 125 points pour l'Etat et de 75 points pour les communes. En plus de cette bascule, sur les 75 points d'impôt des personnes morales revenant à la commune, le 33% est prélevé pour contribuer au fonds de répartition mis en place (cette part a été augmentée dès 2020, elle était de 30% avant). Depuis 2020, le solde du fonds est ensuite réparti entre toutes les communes en fonction du nombre d'emplois uniquement (auparavant, répartition pour moitié en proportion du nombre d'habitants et pour l'autre moitié en proportion du nombre d'emplois). En 2022, pour la Ville du Locle, la proportion du nombre d'emplois est de 8.94%.

De manière globale, les recettes fiscales ont connu une augmentation de l'ordre de 0.8 million de francs par rapport au budget et de 0.1 million par rapport aux comptes 2021. Cependant, par rapport au budget, la hausse concerne uniquement l'impôt sur le revenu des frontaliers et notre part au fonds de répartition de l'impôt des personnes morales. L'impôt de nos personnes morales est pile dans le budget, tandis que l'impôt de nos citoyens loclois est inférieur.

L'impôt des personnes physiques, hors frontaliers, est supérieur de Fr. 246'120.- aux derniers comptes pour atteindre un total de 18.9 millions de francs. La dernière réforme fiscale a déployé ses effets, avec une baisse régulière de l'impôt depuis 2019 et il semble que l'année 2021 constitue un plancher. Dans le détail, par rapport à 2021, nous pouvons relever une hausse de l'impôt sur le revenu (Fr. +617'330.-) et dans une moindre mesure de l'impôt sur la fortune (Fr. +63'679.-). L'impôt à la source a connu une diminution marquée (Fr. -174'592.-) en raison d'un changement dans la législation, impliquant un transfert de beaucoup de dossiers sourciers dans la taxation ordinaire.

L'impôt sur le revenu des frontaliers s'inscrit en hausse par rapport au budget (Fr. +789'508.-), en atteignant 9.3 millions dans les comptes 2022, y compris le reliquat 2021 (0.7 million). C'est inférieur à 2021, avec 9.7 millions, mais 2021 avait

un reliquat important de 2020 (1.4 million). Il est à relever que cet impôt est véritablement une ressource importante pour notre commune, en représentant le 26% de l'impôt encaissé (54% les personnes physiques, 17% les personnes morales et 3% pour d'autres types d'impôt).

L'impôt des personnes morales est conforme aux prévisions budgétaires, avec un montant de 2.9 millions de francs, mais s'inscrit en baisse par rapport à 2021 (Fr. -177'990.-). En revanche, le fonds de répartition de l'impôt PM apporte une contribution de 3 millions de francs, en progression par rapport à 2021 de Fr. +336'617.-, avec la particularité pour la seconde fois, après 2020, d'être supérieur à notre impôt PM communal.

Les autres impôts directs représentent les impôts fonciers pour les personnes morales et, dès 2020, pour les personnes physiques. L'impôt foncier PP (Fr. +72'691.-) et l'impôt foncier PM (Fr. +64'675.-) font mieux que le budget.

L'impôt sur la possession et la dépense est constitué de la taxe sur les chiens, pour un total de Fr. 96'643.-, en progression de Fr. 22'453.- de 2021 à 2022 avec l'augmentation de la taxe de Fr. 100.- à Fr. 120.-. Et aussi de la taxe sur les spectacles, qui retrouve son niveau d'avant Covid avec un montant de Fr. 35'657.-, contre Fr. 13'766.- en 2021.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différentes recettes fiscales et les types d'écarts constatés :

Recettes fiscales - Comparatif 2022 - 2019

avec consolidation Le Locle- Les Brenets en 2019-2020

Impôt	C2022	B2022	*Ecart*	C2021	*Ecart*	C2020*	*Ecart*	C2019*	*Ecart*
PP	18 941 110	19 553 000	*-611 890*	18 694 990	*246 120*	20 525 290	*-1 584 180*	22 654 094	*-3 712 984*
Frontaliers	9 289 508	8 500 000	*789 508*	9 723 306	*-433 798*	8 113 048	*1 176 460*	8 474 612	*814 896*
PM	2 949 923	2 950 000	*-77*	3 127 913	*-177 990*	2 208 954	*740 969*	3 444 718	*-494 796*
Fonds PM	3 035 475	2 500 000	*535 475*	2 698 858	*336 617*	2 617 567	*417 908*	2 305 421	*730 054*
Foncier PP	552 691	480 000	*72 691*	468 773	*83 918*	419 501	*133 190*	0	*552 691*
Foncier PM	454 675	390 000	*64 675*	449 892	*4 783*	448 919	*5 756*	402 188	*52 487*
Autre**	132 301	134 000	*-1 699*	87 957	*44 345*	95 254	*37 048*	120 112	*12 190*
TOTAL 40	**35 355 683**	**34 507 000**	***848 683***	**35 251 688**	***103 995***	**34 428 533**	***927 150***	**37 401 145**	***-2 045 462***

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

** Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

REVENUS RÉGALIENS ET DE CONCESSIONS

41 Revenus régaliens et de concessions		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
412	Revenus de concessions	-49 796	-32 500	+53.2%	-51 156
Total		-49 796	-32 500	+53.2%	-51 156

Les patentes et concessions représentent un montant relativement faible et cela n'appelle pas de commentaires particuliers.

TAXES

42 Taxes		Comptes 2022	Budget 2022	Variations par rapport au budget 2022	Comptes 2021
		Fr.	Fr.	%	Fr.
421	Emoluments administratifs	-570 969	-445 350	+28.2%	-481 311
422	Recettes hospitalières et d'établissements, pensions	-599 041	-754 000	-20.6%	-797 376
423	Ecolages et taxes de cours	-42 440	-40 000	+6.1%	-39 959
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-12 788 881	-12 126 352	+5.5%	-12 282 159
425	Recette sur ventes	-1 800 807	-1 950 090	-7.7%	-1 839 679
426	Remboursements	-1 284 859	-929 620	+38.2%	-1 247 312
427	Amendes	-193 978	-180 800	+7.3%	-154 305
429	Autres taxes	-168 696	-150 000	+12.5%	-149 376
Total		-17 449 671	-16 576 212	+5.3%	-16 991 476

Les taxes sont en nette augmentation tant par rapport au budget qu'aux derniers comptes.

Les émoluments administratifs sont nettement supérieurs au budget (Fr. +125'619.-), surtout pour ce qui concerne les émoluments du contrôle des habitants (Fr. +97'840.-), de l'urbanisme (Fr. +17'419.-) et ceux de l'état civil (Fr. +13'043.-).

Les recettes hospitalières et d'établissements comprennent le produit de la facturation du centre d'orthophonie et de la clinique dentaire, en diminution par rapport à l'estimation budgétaire (Fr. -154'959.-) et aux derniers comptes (Fr. -198'334.-) en raison d'une absence maternité à la clinique dentaire.

Le montant des écolages et taxes de cours correspond à la contribution des parents à la musique scolaire. Depuis 2018, elle comprend aussi la contribution de l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises (ACMN).

Les taxes d'utilisation et pour prestations de services comprennent l'ensemble du produit de la facturation de la Ville du Locle. Le montant total est globalement supérieur au budget de plus de 0.6 million. Par ordre d'importance, nous pouvons relever les facturations supérieures au budget les plus significatives : la mise en place du nouveau plan de stationnement (Fr. +310'801.-), le produit des observations du BO-COSC (Fr. +225'862.-), la taxe de base de l'eau (Fr. +100'499.-) et la redevance de l'usage du domaine public (Fr. +59'342.-). A l'inverse, la facturation de la taxe d'épuration de l'eau (Fr. -185'939.-) est inférieure au budget, mais proche des comptes 2021 (budget surestimé).

Les recettes sur ventes sont inférieures au budget de Fr. 149'283.-. Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution du produit de la vente d'eau (Fr. -84'343.-) et des ventes de bois (Fr. -67'427.-).

Le montant des remboursements est supérieur au budget de Fr. 355'239.-. Il est difficile de prévoir ce poste au budget, puisqu'il dépend de beaucoup de facteurs imprévus. Par rapport au budget, nous pouvons relever principalement le versement d'indemnités pour pertes financières en faveur des institutions d'accueil extra-familial pour enfants (Fr. +125'129.-), l'augmentation de la facturation des taxes d'équipement (Fr. +110'617.-) et le versement par l'Etat en récupération pour le salaire d'enseignants absents (Fr. +116'120.-).

La variation constatée par rapport au budget sur le poste des amendes encaissées (Fr. +13'178.-) concerne essentiellement les amendes d'ordre du service du domaine

public, où la prévision de Fr. 177'600.- portée au budget s'est soldée dans les comptes par un montant de Fr. 191'697.- (contre Fr. 148'305.- en 2021).

Le montant des autres taxes, budgété à hauteur de Fr. 150'000.-, représente la récupération du contentieux sur l'impôt des personnes physiques et morales. Les comptes 2022 sont légèrement supérieurs au budget (Fr.+18'696.-).

REVENUS DIVERS

43 Revenus divers		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
430	Revenus d'exploitation divers	-140 350	-148 090	-5.2%	-117 677
431	Inscription de prestations propres à l'actif	-5 000	-30 000	-83.3%	-9 000
439	Autres revenus	-14 800	0		0
Total		-160 150	-178 090	-10.1%	-126 677

Les revenus divers sont globalement inférieurs au budget de Fr. 17'940.-. Cette baisse est imputable au produit de la vente des cartes CFF, inférieur de Fr. 6'600.- au budget, et à la moindre facturation d'honoraires de l'urbanisme (Fr. -25'000.-) dans nos propres investissements. Les autres revenus représentent les amendes pour les taxes des chiens impayées.

REVENUS FINANCIERS

44 Revenus financiers		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
440	Revenus des intérêts	-328 243	-395 250	-17.0%	-322 793
441	Gains réalisés PF	-893 701	0		-33 410
442	Revenus de participations PF	-830 300	-829 900	+0.0%	-996 360
443	Produit des biens-fonds PF	-2 843 382	-2 892 400	-1.7%	-2 872 582
444	Réévaluations, immobilisations PF	-2 130 956	-1 970 000	+8.2%	-4 692 049
445	Revenus financiers de prêts et de participations du PA	-1 241	-900	+37.9%	-1 241
446	Revenus financiers d'entreprises publiques (non pris en compte pou	-4 380	0		0
447	Produit des biens-fonds PA	-403 392	-484 600	-16.8%	-339 832
449	Autres revenus financiers	-15 468	-30 000	-48.4%	-125 092
Total		-7 451 064	-6 603 050	+12.8%	-9 383 358

Ce domaine comprend tous les revenus issus du patrimoine financier. Cette distinction est apparue avec le MCH2 et permet de mettre en évidence, dans le résultat final, l'importance qui est due aux « Revenus de placements ». Son pendant au niveau des charges est la nature « Charges financières ». L'élément principal compris dans les revenus financiers est le revenu des loyers des immeubles locatifs (produit des biens-fonds PF). Les réévaluations d'actifs figurent aussi dans cette rubrique. Globalement, les revenus financiers sont de Fr. 848'014.- supérieurs au budget et inférieurs de 1.9 million de francs aux comptes 2021.

Dans le détail, le revenu des intérêts est inférieur aux estimations budgétaires (Fr. -67'006.-). Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des intérêts moratoires reçus pour les personnes physiques (Fr. -21'369.-) et morales

(Fr. -50'354.-). Le revenu des intérêts comprend aussi la rémunération des cautionnements et les intérêts perçus sur nos comptes bancaires et postaux, lorsqu'il y en a.

Les gains réalisés sur le patrimoine financier concernent les différentes ventes de terrains et domaines, qui passent désormais dans les comptes d'exploitation. En 2022, un gain de Fr. 893'701.- a été généré par la vente d'un terrain et la prolongation d'un droit de réméré (réservation d'un terrain).

Le revenu des participations du patrimoine financier concerne le dividende Viteos. Ce dernier a finalement été rétribué à hauteur de 5%, conformément à la prévision budgétaire. Un taux de 6% avait été pratiqué en 2021.

Les revenus bruts des immeubles locatifs et des domaines ainsi que des terrains représentent des recettes de 2.8 millions de francs en 2022 et les recettes pour les droits de superficie s'élèvent à Fr. 72'175.-.

Les réévaluations des immobilisations du patrimoine financier correspondent essentiellement à la réévaluation de nos participations Viteos, à hauteur de 2.1 millions en 2022, contre 3.2 millions en 2021 et 2 millions prévus au budget. En 2021, des réévaluations de terrains et bâtiments avaient en plus généré une plus-value importante.

Le produit des loyers du patrimoine administratif est inférieur de Fr. 81'208.- au budget. Cela s'explique par le report à 2023 de la location du centre d'accueil des Calame (Fr. 40'000.- prévus au budget 2022) et par une surestimation des locations pour la halle de sport à Champ-Nauger (locations internes inscrites au budget alors qu'elles doivent passer par les imputations internes).

Les autres revenus financiers représentent les intérêts négatifs encaissés sur certains de nos emprunts à court terme en 2022 en tout début d'année (Fr. 13'110.-), pratique révolue dès le mois de mars.

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	-1 714 869	-2 200 962	-22.1%	-1 941 020
Total		-1 714 869	-2 200 962	-22.1%	-1 941 020

Les prélèvements sur les financements spéciaux consistent souvent en des prélèvements dans les différentes réserves lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer des chapitres devant être autoporteurs. C'est le cas par exemple du domaine de l'eau. Un prélèvement à la réserve du bureau d'observation (BO) pour équilibrer le MHL est aussi effectué en 2022.

Les prélèvements principaux concernent les mouvements suivants :

- Prélèvement à la réserve du BO-COSC pour équilibrer le déficit du musée d'horlogerie à hauteur de Fr. 920'574.- et de Fr. 81'648.- pour couvrir le coût de la location du bâtiment Hôtel-de-Ville 3. L'état de la réserve au 31.12.2022 est de Fr. 6'590'289.- ;

- Prélèvement à la réserve eau à hauteur de Fr. 537'515.-. L'état de la réserve au 31.12.2022 est de Fr. 1'508'577.-.

REVENUS DE TRANSFERT

46 Revenus de transfert		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
460	Quotes-parts à des revenus	-121 752	-120 000	+1.5%	-119 290
461	Dédommagements de collectivités publiques	-2 647 019	-2 573 622	+2.9%	-2 651 313
462	Péréquation financière et compensation des charges	-1 858 432	-1 861 870	-0.2%	-1 675 340
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	-7 659 925	-7 716 780	-0.7%	-7 824 189
469	Différents revenus de transfert	-27 154	-47 510	-42.8%	-9 397
Total		-12 314 282	-12 319 782	-0.0%	-12 279 528

Les revenus de transfert concernent tous les dédommagements et subventions reçus de tiers, que cela soit des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les revenus de transfert sont conformes au budget et similaires aux comptes 2021.

Les quotes-parts à des revenus sont une nouvelle nature utilisée dès 2020 pour imputer notre part à la taxe LRVP (Loi sur les routes et voies publiques). Ce mécanisme a été introduit avec la nouvelle loi en question.

Le montant des dédommagements des collectivités publiques est supérieur au budget, mais l'évolution est contrastée dans le détail. Les recettes sont ainsi supérieures au budget avec la contribution de la Confédération pour l'entretien des routes passées en territoire national (Fr. +234'063.-). A l'inverse, la participation des communes du cercle scolaire à l'écolage s'inscrit en baisse (Fr. -147'553.-), de même que la participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds au service forestier (Fr. -20'956.-).

La péréquation financière et compensation des charges est une nouvelle nature dès 2020 liée à la réforme complète du système péréquatif représentant une recette totale de 1.9 million de francs. La compensation des charges structurelles n'est ainsi plus versée en compensation de la péréquation des ressources, cette dernière persistante seule en tant que charge de transfert (voir groupe de nature 36). En 2022, nous avons donc perçu notre part à la compensation des charges de centre (Fr. 1'366'000.-), une compensation des charges géotopographiques (Fr. 213'126.-), une compensation des charges scolaires (Fr. 88'364.-) et une compensation des charges d'accueil extra-familial (Fr. 190'942.-). La reconnaissance des charges géotopographiques n'est cependant pas pérennisée à ce jour et des négociations sont menées pour cela.

Les subventions des collectivités publiques et des tiers sont inférieures au budget (Fr. -56'855.-). De manière générale, les subventions perçues de la Confédération sont plutôt supérieures au budget (Fr. +63'357.- pour le service forestier), tandis que les diverses subventions cantonales perçues dans différents services sont globalement inférieures de Fr. 81'533.-.

Le montant indiqué sous les différents revenus de transfert concerne la rétrocession de la taxe CO_2 qui a été inférieure au budget prévu, mais supérieure aux comptes 2021.

REVENUS EXTRAORDINAIRES

48 Revenus extraordinaires		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
489	Prélèvements sur le capital propre	-2 854 811	-2 854 830	-0.0%	-9 164 323
Total		-2 854 811	-2 854 830	-0.0%	-9 164 323

Les revenus extraordinaires représentent les prélèvements aux réserves. Dans les comptes 2022, un seul prélèvement a été effectué :

- Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 2'854'811.-. Ce montant compense les charges d'amortissement supplémentaires générées par la réévaluation du patrimoine administratif.

Aucun prélèvement n'était prévu et n'a été effectué à la réserve de politique conjoncturelle.

IMPUTATIONS INTERNES

49 Imputations internes		*Comptes 2022*	*Budget 2022*	*Variations par rapport au budget 2022*	*Comptes 2021*
		Fr.	*Fr.*	*%*	*Fr.*
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	-228 491	-204 860	+11.5%	-215 761
491	Prestations de services	-2 811 199	-2 865 691	-1.9%	-2 715 507
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-2 268 724	-2 319 400	-2.2%	-2 289 254
493	Frais administratifs et d'exploitation	-12 000	-13 600	-11.8%	-12 000
494	Intérêts et charges financières théoriques	-535 596	-619 320	-13.5%	-558 819
Total		-5 856 011	-6 022 871	-2.8%	-5 791 342

Les commentaires des variations constatées pour le groupe 39 des imputations internes sont valables pour ce chapitre aussi, étant donné que les natures 39 et 49 sont « des miroirs ».

INVESTISSEMENTS

Investissements **comptes 2022**	Dépenses *Fr.*	Recettes *Fr.*	Dépenses nettes *Fr.*
Patrimoine administratif	5 892 938	-564 622	5 328 316
Patrimoine financier	381 894	-61 380	320 514
Total	6 274 832	-626 002	5 648 830

Investissements **budget 2022**	Dépenses *Fr.*	Recettes *Fr.*	Dépenses nettes *Fr.*
Patrimoine administratif	11 625 500	-3 250 000	8 375 500
Patrimoine financier	610 000	-20 000	590 000
Total	12 235 500	-3 270 000	8 965 500

Investissements : **écarts**	Dépenses *Fr.*	Recettes *Fr.*	Dépenses nettes *Fr.*
Patrimoine administratif	-5 732 562	2 685 378	-3 047 184
Patrimoine financier	-228 106	-41 380	-269 486
Total	-5 960 668	2 643 998	-3 316 670

Les investissements nets sont inférieurs au budget 2022 de 3 millions de francs pour le patrimoine administratif. Le budget prévoyait le début des travaux pour la STEP. Sans cet investissement, le budget des investissements nets est réduit à 6.6 millions de francs et les comptes à 5.4 millions de francs, signifiant que le 67% des montants prévus au patrimoine administratif a été dépensé.

Le budget des investissements nets du patrimoine financier est de 0.6 million de francs, alors que 0.3 million de francs ont été dépensés. Cet écart s'explique par le coût moins important que prévu pour la rénovation du Centre d'accueil des Calame.

Le montant des investissements bruts totaux s'élève en 2022 à Fr. 6'274'832.-, duquel il faut déduire les recettes liées aux investissements à hauteur de Fr. 626'002.-. Le total des investissements nets 2022 du patrimoine financier et administratif s'élève à Fr. 5'648'830.-, en diminution par rapport à 2021 (Fr. 7'498'224.-) et augmentation par rapport à 2020 et 2019 (avec respectivement Fr. 4'959'650.- et Fr. 4'251'827.-).

CONCLUSION

Le Conseil communal n'est pas satisfait de ce nouveau résultat déficitaire, même s'il ne constitue pas une surprise. Il relève cependant que tendanciellement, la situation financière de la Ville s'améliore, preuve en est la capacité d'autofinancement des comptes 2022. Elle s'améliore, mais reste toutefois préoccupante et fragile. L'instabilité géopolitique génère d'autres craintes sur les répercussions financières possibles en termes de charges d'énergie, d'inflation et surtout de loyer de la dette.

Il persiste un déficit structurel creusé notamment par des réformes fiscales successives. Les mécanismes compensatoires mis en place ne sont pas suffisants (impôt foncier personnes physiques et réforme de la péréquation des charges). Il est donc primordial que ce déséquilibre soit reconnu au niveau cantonal et qu'une réelle reconnaissance financière des charges géotopographiques soit pérennisée. Ce dossier

est maintenant traité par le législatif cantonal et le Conseil d'Etat. Une amélioration est aussi attendue avec le développement des zones d'activités économiques ainsi que par le développement de l'attractivité résidentielle de la Ville du Locle. Si les effets escomptés ne devaient pas être atteints, une approche sans tabous du niveau des prestations et/ou de la fiscalité devra être abordée.

Pour le Conseil communal, la maîtrise du niveau d'endettement demeure une priorité, surtout en regard de l'augmentation importante des taux d'intérêts. Notre collectivité possède les ressources nécessaires pour traverser cette période creuse, avec une réserve de politique conjoncturelle dotée de près de 10 millions et une fortune confortable de plus de 69 millions de francs. Cependant, cette marge de manœuvre ne doit pas constituer un oreiller de paresse.

Le Conseil communal reste serein, car avec les investissements d'envergure prévus dans les Montagnes neuchâteloises à travers le concept de Mobilité 2030 – tunnel d'évitement du Locle et amélioration de la liaison par rail – l'avenir de la commune est orienté dans une vision dynamique. En corollaire, la réalisation de nouveaux quartiers d'habitation permettra aussi l'installation de nouveaux habitants sensibilisés par l'amélioration de la mobilité cantonale. L'évolution démographique reste une priorité pour le Conseil communal et il n'entend pas relâcher ses efforts pour parvenir à renforcer la tendance haussière amorcée en 2022.

Le Conseil communal tient à souligner aussi la bonne maîtrise des dépenses de biens, services et marchandises et des charges salariales, en saluant les efforts de chacun pour faire preuve de parcimonie.

Il souhaite terminer ce rapport en remerciant l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que tous les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité. Il profite d'adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité. Le Conseil communal vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,	Le chancelier,
C. Dupraz	P. Martinelli

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS SAUT DU DOUBS

ARRETE

concernant les comptes et la gestion 2022

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 5 avril 2023,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	82'117'109.93
Revenus d'exploitation	Fr.	-72'900'461.59
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	9'216'648.34
Charges financières	Fr.	2'996'431.80
Produits financiers	Fr.	-7'451'063.52
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-4'454'631.72
Résultat opérationnel (1+2)	**Fr.**	**4'762'016.62**
Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	-2'854'810.99
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-2'854'810.99
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	**Fr.**	**1'907'205.63**

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	5'892'937.88
Total des recettes	Fr.	-564'622.16
Investissements nets	**Fr.**	**5'328'315.72**

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	381'894.29
Total des recettes	Fr.	-61'380.00
Investissements nets	**Fr.**	**320'514.29**

d) le bilan au 31 décembre 2022.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,
C. Baba G. Pulfer